



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitain.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.

Affiliée à l'A.N.C.V.



AOÛT-SEPTEMBRE 2017

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

☞ **Vendredi 4, 11, 18, 25**

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ **Dimanche 6**

KAYAK (lieu à définir en fonction des vents)

Location de canoé possible. Prévoir pique-nique, boisson, *maillot de bain, serviette ...*,

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

☞ **Dimanche 20**

CANYONING dans les Alpes Maritimes

Rendez-vous 7 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. **Inscription avant le 10 août.**

Prévoir pique-nique, boisson, matériel de canyon.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €

Animateur : Christian

☞ **Vendredi 1, 8, 15, 22, 29**

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 €

Animateur : Alain



☞ Samedi 2 et dimanche 3

RANDONNEE/CAMPING/CANOE à Moustier Ste-Marie

Pour ceux qui le peuvent départ vendredi vers 18 heures avec nuit au camping du Montdenier.

Samedi : randonnée de 4 heures ↔ 8 km ↑↓ 810 m : circuit de l'Imbut par le sentier Vidal (passages vertigineux)

Dimanche : canoë dans les gorges du Verdon. Tarif camping/jour : tente 4 €, adulte 4 €, enfant 3 €. **Inscription avant le 27 août afin d'organiser le séjour.** Tarif de location d'un canoë bi place : 45 € la journée. Prévoir pique-niques, boisson, maillot de bain, serviette, matériel de randonnée et camping, vêtement chaud pour le soir ...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 3 €

Animateur : Alain



Dimanche 10

CANYONING dans les Alpes Maritimes

Rendez-vous 7 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. **Inscription avant le 1 septembre.**

Prévoir pique-nique, boisson, matériel de canyon.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €

Animateur : Christian

☞ Jeudi 14

PECHE

Rendez-vous 6 heures au siège social. Prévoir pique-nique, boisson, matériel de pêche et appâts.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Dimanche 17

KAYAK (lieu à définir en fonction des vents)

Location de canoë possible. Prévoir pique-nique, boisson, *maillot de bain, serviette ...*,

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Dimanche 24

RANDONNEE « le belvédère d'Envau » à Cassis

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 15 km ↑↓ 350 m. Rendez-vous 9 heures, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



*Joyeux anniversaire à Michèle (8), Alain L (11), Célia (21),
Andrée (22), Guy (26) et Suzanne (29)*

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.



Crédit Municipal de Toulon

UNE IDÉE SOCIALE DE LA BANQUE